RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01864
Numéro SIREN : 504 060 708
Nom ou dénomination : ABGIR

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2024 sous le numéro de dépôt 7726

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N°15948*05

Désignation de l'entreprise	SARL ABGIR	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	2 Chemin du Maine Laborde 33450 SAINT-LOUBES	
SIRET	5 0 4 0 6 0 7 0 8 0 0 0 1 4	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent* 12	

ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014	1 181	016 1 181	
	Immobilisations corporelles*		028	36 210	030 23 578	12 632
	Immobilisations financières* (1)		040	170	042	170
	Total I (5)		044	37 561	048 24 759	12 802
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	4 650	052	4 650
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	223	066	223
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7 295	070	7 295
		Autres* (3)	072	6 326	074	6 326
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	477	086	477
	Charges constatées d'avance*		092	3 586	094	3 586
	Total II		096	22 557	098	22 557
	Total général (I + II)		110	60 118	112 24 759	35 359

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	4 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	400
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	4 158
	Résultat de l'exercice	136	-6 115
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	2 443
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 850
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	328
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	6 673
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 16 616)	172	18 066
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	32 916
	Total général (I + II + III)	180	35 359

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	4 548
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	10 287
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copie certifiée conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABGIR — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/09/2023

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	services *		217		218	51 154
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	349
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	51 503

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	6 860
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	30
Autres charges externes* .	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	33 777
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	651)	244	2 170
Rémunérations du personnel*				250	7 430
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 343
Dotations aux amortissements*				254	3 663
Dotations aux provisions				256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
Autres charges — cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	400		
Total des charges d'exploitation (II)				264	56 273
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-4 770
Produits financiers (III)	280	4		**Charges financières (V)**	294	169
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	1 180
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-6 115

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 — 6 115

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles*					322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 180	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 — Déficit col. 2 — 352 — 354 — 4 935

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits antérieurs reportables : * 11 535 ..... dont imputés sur le résultat :		360	11 415

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 — Déficit col.2 — 370 — 372 — 16 350

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

copie certifiée conforme à l'original

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABGIR — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 1 181	412	414	416 1 181	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 7 859	442	444	446 7 859	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 17 174	462 10 287	464	466 27 461	
	Autres immobilisations corporelles	470 890	472	474	476 890	
Immobilisations financières		480 170	482	484	486 170	
TOTAL		490 27 274	492 10 287	494	496 37 561	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 1 141	502 40	504	506 1 181
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 3 279	532 1 145	534	536 4 424
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 16 651	552 2 181	554	556 18 832
	Autres immobilisations corporelles	560 25	562 297	564	566 322
TOTAL		570 21 096	572 3 663	574	576 24 759

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
			TOTAL	596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copie certifiée conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise . SARL ABGIR

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour depréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	11 415
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	11 415
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	16 350
Total des déficits restant à reporter			870	16 350

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	2 343	380	2 343
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	822
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 536
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

copie certifiée conforme à l'original

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

SARL ABGIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 4 000 €

Siège social : 2 Chemin du Maine Laborde

33450 Saint Loubès

RCS BORDEAUX 504 060 708

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024

Résolution sur l'affectation du résultat sur les comptes au 30 septembre 2023

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le déficit de 6 115.21€ de la façon suivante :

Au poste Report à nouveau : - 6 115.21€

Le poste « Report à nouveau créditeur » passe de 4 157.85€ à 0€.

Le poste « Report à nouveau débiteur » passe de 0€ à 1957.36€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des parts autorisées à prendre part au vote.

Copie certifiée conforme à l'original